



**DEMANDE DE SUBVENTION
ANNEE 2019
SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT DE
L'ASSOCIATION SUR 2018**

Date du dépôt du dossier :
(Cadre réservé au service)

...../...../.....

Dossier à compléter et à retourner **impérativement** avec toutes les pièces demandées au :
Service Culture et Vie Associative
Mairie - BP 49 – 38 530 PONTCHARRA

Téléphone 04 76 97 11 65 - Email vieassociative@pontcharra.fr

Au plus tard le 14 janvier 2019

Ce dossier est téléchargeable à partir du site internet :
<http://pontcharra.fr/sortir/sports/associations/>

Des éléments complémentaires pourront vous être demandés par le service culture et vie associative lors de l'étude de votre dossier.

A) RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse de l'association :

Nom et prénom de la personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mél :

B) BUREAU DE VOTRE ASSOCIATION

	Président	Trésorier	Secrétaire
Nom			
Prénom			
Téléphone			
Mél			

C) VOS ADHERENTS

1.a) Uniquement pour les associations sportives et culturelles:

<i>NOMBRE ADHERENTS</i>					<i>MONTANT COTISATION</i>		
	Commune de Pontcharra		Hors commune		Total Adhérents	Pour les charrapontains	Pour les adhérents hors commune
	Total par catégorie	Dont PMR*	Total par catégorie	Dont PMR*			
- 18 ans
+ 18 ans
+ 60 ans

*personne à mobilité réduite ou autre handicap

Merci de préciser le handicap :

1.b) Uniquement pour les associations sociales:

En fonction de votre mode de fonctionnement, merci de renseigner les cases correspondantes à votre activité.

Nombre de bénévoles :

<i>NOMBRE BENEFICIAIRES - ADHERENTS</i>					<i>MONTANT COTISATION</i>		
	Commune de Pontcharra		Hors commune		Total	Pour les charrapontains	Pour les bénéficiaires, adhérents hors commune
	normal	PMR*	normal	PMR			
Bénéficiaires
Dont Nombre de familles
Adhérents

* personnes à mobilité réduite ou autres handicaps

Merci de préciser le handicap :

2) Pour toutes les associations, merci de lister les communes de résidence de vos adhérents :

.....

D) VOS SALARIES

Votre association emploie t'elle des salariés ? Oui Non

Si oui, quel est le nombre de salariés exprimé en ETP (Equivalent temps plein) : ETP

E) VOS ACTIONS SUR LA COMMUNE

1) Votre participation aux manifestations communales sur l'année 2018

Cocher la ou les cases correspondantes	<input type="checkbox"/> Rosière	<input type="checkbox"/> Carnaval	<input type="checkbox"/> Buvette Coléo Saison culturelle 2018	<input type="checkbox"/> Nettoyage Citoyen
Préciser votre action				

Commentaires :

2) Vos animations ou manifestations organisées sur la commune sur l'année 2018 ou votre participation à des manifestations organisées par d'autres associations :

Date de la manifestation	Nom de la manifestation	Association organisatrice	Lieu	Public accueilli

3) Charte Handicap

La commune de Pontcharra a signé en 2015 avec une dizaine de partenaires la charte « Commune – Handicap ». Celle-ci vise à promouvoir l'intégration de toutes les personnes handicapées en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations.

Si certaines actions menées par votre association sur l'année 2018 vous semblent pouvoir entrer dans ce cadre, merci de nous en faire part.

.....
.....
.....

4) **Actions menées en faveur de l'environnement**

Pouvez-vous nous préciser les actions portées par votre association en faveur de l'environnement :

.....
.....
.....

F) ENCADREMENT ET FORMATION

1) **Nombre de personnes titulaires :**

- D'un brevet d'Etat :
- D'un diplôme fédéral :
- Autre :
- Préciser :

2) **Nombre de formations réalisées payées par l'association en 2017/2018**

- Quel est le nombre de formations réalisées et payées par l'association en 2017/2018 :.....

- Dont formations spécifiques à l'accueil du public handicap :

- Intitulés des formations :

.....
.....
.....
.....

- Organismse de formation :

.....
.....
.....

- Indiquez le nombre de personnes formées selon la catégorie ci-après :

Formateurs :..... Adhérents :..... Membres du bureau.....

3) **Résultats adhérent (s) qualifié (s) aux compétitions ou concours nationaux ou internationaux en 2018**

Catégorie de l'adhérent	Lieu de résidence de l'adhérent	Nom et lieu de la compétition ou du concours	Frais supportés par le club	Subvention (s) perçue (s) hors commune

G) BILANS FINANCIERS

1) **TRÉSORERIE**

Le compte de résultat de la saison 2017/2018 et le budget de l'année 2018 doivent être obligatoirement transmis avec ce dossier.

- informations obligatoires sur les ressources financières de l'association :

Fonds associatifs*	Année 2017 à la clôture des comptes	Année 2018 à la clôture des comptes
Compte courant		
Compte épargne		

Il est impératif de joindre 4 relevés de compte courant et d'épargne par trimestre (au 31/03/2018- au 30/06/2018- au 30/09/2018 et 31/12/2018 selon la date de clôture de l'exercice comptable)

2) **BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ANNEE 2019**

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget approuvé par les instances statutaires.

DEPENSES PREVISIONELLES 2019	MONTANT	RECETTES PREVISIONELLES 2019	MONTANT
<u>1) Frais de Fonctionnement</u>		<u>1) Vente de produits et prestations</u>	
Fluides, téléphone, fournitures, petits équipements€	Vente de marchandises et prestations€
Charges du personnel€		
Frais administratifs€		
Assurances et frais bancaires€		
Impôts et taxes€		
<u>2) Frais liés directement au projet</u>		<u>2) Subventions reçues et autres produits</u>	
Prestations sous traitées et location€	De l'Etat€
		De la Région€
Rémunérations extérieures et honoraires€	Du Département de l'Isère€
		De la Commune de Pontcharra€
		Autres à préciser€
Communication€	Autres produits€
		Cotisations€
Repas, hébergement, transports€	Dons€
3) Dotation aux amortissements et provisions€	3) Reprise sur amortissements et provisions€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES€	TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES€
<u>4) Valorisations</u>		<u>4) Valorisations</u>	
Mise à disposition gratuite de matériel et de salles€	Prestations en nature€
Bénévolat€	Bénévolat€
Dons en nature€	Dons en nature€
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES€	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES€

Nb : le budget doit être équilibré : montant total dépenses = montant total recettes

**NOTICE EXPLICATIVE
DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION**

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter ce dossier par tout autre document que vous jugerez utile.

• **S'il s'agit d'une 1^{er} demande de subvention à la ville de Pontcharra, merci de nous transmettre :**

La photocopie de la publication de la création de l'association au Journal Officiel

Les statuts datés et signés ainsi que le récépissé de création reçu de la préfecture

Un Relevé d'Identité Bancaire

Le SIRET de l'association

La composition du Conseil d'administration et du bureau + le récépissé de modification reçu de la Préfecture

Le compte de résultat (et annexe financière) du dernier exercice et le budget prévisionnel approuvés par l'assemblée générale et certifié par le Président de l'association (ou le Commissaire aux comptes s'il y a lieu) + les rapports du Commissaire aux comptes

Le rapport moral et/ou le rapport d'activité du dernier exercice.

• **S'il s'agit d'un renouvellement de votre demande à la ville de Pontcharra, merci de nous transmettre :**

Le compte de résultat (et annexe financière) du dernier exercice et le budget (équilibré) approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le Président de l'association (ou le Commissaire aux comptes s'il y a lieu)

Le rapport moral et/ou le rapport d'activité du dernier exercice

La copie du (des) relevé(s) de(s) compte(s) clôturant l'année 2018 (courant et d'épargne)

La copie des 4 relevés des comptes bancaire et d'épargne de l'année 2018 (au 31/03/2018- au 30/06/2018- au 30/09/2018- au 31/12/2018 selon date de clôture de l'exercice comptable).

En cas de changement de RIB, Siret, composition du CA et du bureau ou des statuts, merci de nous transmettre les éléments correspondants.

NB : Pour les associations fonctionnant en année civile merci de transmettre le compte de résultat année 2017, le budget prévisionnel 2018 et les documents liés à l'assemblée générale ayant voté ces documents.

• **Information :**

Valorisation des mises à disposition et du bénévolat: Un contrôle de l'utilisation des fonds publics peut être mené à l'initiative de la collectivité en vertu de deux textes :

- le décret-loi du 30 octobre 1935

- le décret-loi du 2 mai 1938

L'article 1^{er} du décret-loi du 30 octobre 1935 est ainsi rédigé : « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. »

La mise à disposition gratuite de matériel ou de locaux est considérée par la loi comme une subvention.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics

Date :

Signature :